

CIRCULAIRE N°52 / 2023 – 15 septembre 2023

OBJET : Rapport 2023 joint sur l'état des services publics : l'éducation

DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FEDERAUX

Chers, chères collègues

Pour information.

Amitiés laïques et fédérales.

La Fédération des DDEN

Penser autrement nos services publics, l'Education tout particulièrement **("Nos services publics")**

Paru dans [Scolaire](#), [Périscolaire](#), [Orientation](#) le jeudi 14 septembre 2023.

“Le bien-être des enfants n'est toujours pas considéré comme un des objectifs premiers du système éducatif“, déplore jeudi 14 septembre l'association Nos services publics dans sa présentation à la presse de son dernier rapport.

Ce dernier, par la voix de plusieurs représentants dont Arnaud Bontemps, magistrat à la Cour des comptes, fait état d'une tension croissante sur les services publics depuis une quarantaine d'années, notamment en raison d'un manque de moyens (et ce malgré leur apparente augmentation générale) et du développement du secteur privé, tandis que les besoins de la population connaissent une forte évolution.

Du fait de l'accroissement des inégalités géographiques et d'accès, le collectif souhaite donc changer de méthode et, dans différents domaines tel que l'éducation, “aller écouter les usagers et les agents“ comme le préconise Lucie Castets (professeure associée à Paris Dauphine), plutôt que de penser aux économies à réaliser dans chaque secteur.

En ce qui concerne l'école, le rapport met en lumière la grande transformation, à la fois quantitative et qualitative, engendrée par la massification scolaire, mais qui ne s'est pas traduite “par une démocratisation à la hauteur des enjeux de réduction des inégalités.“ La preuve avec la “forte“ orientation qui a lieu à l'entrée au lycée et l'existence de trois baccalauréats différents, conduisant “à une segmentation sociale horizontale au sein du système scolaire français“. En 2022 par exemple, les enfants d'ouvriers représentaient 34 % des titulaires de baccalauréat professionnel et 16 % des titulaires d'un baccalauréat général, contre respectivement 8 % et 35 % pour les enfants de cadres.

De plus, la massification a été réalisée à “modèle pédagogique quasi-constant”, fondé sur le principe du cours magistral, conduisant “à penser la classe et non les élèves”. C'est ainsi que la différenciation pédagogique concernant l'apprentissage de la lecture en primaire est “deux fois moins répandue en France que dans la moyenne des pays de l'Union européenne”, donne le collectif à titre d'illustration.

A contrario, s'y oppose une différenciation sociale qui s'est construite avec l'intensification de pratiques d'évitement des familles dotées d'un fort capital culturel, que ce soit par le biais du recours au secteur privé sous contrat (dont le coût financé par le secteur public est de 8,5 milliards d'euros par an), ou par le développement des cours particuliers.

Le collectif souligne l'importance de la prise en compte des besoins des enfants, “principal impensé de l'institution scolaire”. Santé mentale, temps de l'enfant ou rythme de la journée... Pour les rapporteurs, “il est symptomatique que l'invocation d'un ‘intérêt supérieur de l'enfant’ se limite ainsi aux enjeux de violence et de harcèlement, sans être accompagnée d'une prise de conscience de leurs besoins hors enseignement au sens strict”. La qualité de vie à l'école, et donc le bien-être et l'épanouissement des enfants est un “enjeu qui doit être porté par toute la communauté éducative”. Refuser de le prendre en compte s'accompagne dès lors “d'une perte de sens généralisée ressentie par des agents, mis dans l'incapacité de réaliser leur mission”, ce qui a pu favoriser “le délitement du lien entre les personnels, les élèves et leurs parents”.

En conclusion, le rapport fait valoir que le système éducatif français “n'est pas pensé comme un service public”, mais semble “de plus en plus dual”, n'ayant par ailleurs pas réussi à renouveler les relations entre les différents acteurs le composant. Face à l'évolution des besoins de la société, “nous avons un choix, déclare au final Arnaud Bontemps, soit nous les prenons en compte de manière socialisée, soit on le fait de manière individuelle avec un recours au service privé”. Le souhait est de débattre de la nécessité d'un changement face aux défaillances du service public, et à l'augmentation des inégalités sociales et scolaires.